© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Dénonciation par les pompiers

Par Profil supprimé Postée le 10/12/2020 17:14

> Les pompiers ou le SAMU ont-ils l'obligation de prévenir la police en cas de consommation de produits stupéfiants ayant entrainé une overdose ?

Mise en ligne le 11/12/2020

Bonjour,

Les pompiers ou le SAMU n'ont pas l'obligation de prévenir la police en cas d'overdose liée à une prise de produits stupéfiants.

Appeler les secours en cas de consommation de drogues ne fait théoriquement pas courir de risque juridique, les personnels de santé agissant sous le sceau du secret médical.

Les services de secours appellent généralement la police en cas de comportements agressifs et violents susceptibles de les mettre en danger.

Bien à vous